

Chapitre 24

Renforcer les solidarités scientifiques internationales

Réduire les écarts et articuler enjeux locaux et globaux

Jacques LANÇON

Philippe PETITHUGUENIN

Henri-Luc THIBAUT

**ODD 17 : « Renforcer les moyens de mettre en œuvre
le partenariat mondial pour le développement durable
et le revitaliser »**

We face the challenge of mobilizing these accelerating trends of scientific enterprise, knowledge, mobility and international cooperation to inform policy and take the world on a more sustainable path.

Irina Bokova, directrice générale de l'Unesco, 2016

Introduction

L'Objectif 17 de la résolution de l'ONU sur le développement durable est aussi le dernier. Il est dit de « moyens », transversal à tous les autres, et pointe le « besoin de partenariats solides,

inclusifs et intégrés à tous les niveaux » (Ban Ki-moon, SG ONU) pour traduire l'engagement exprimé dans les 16 Objectifs précédents. Même si, comme le rappelle William Easterly de la NY University, la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 2015 est largement incantatoire (EASTERLY, 2015), elle a le mérite de souligner la globalisation des enjeux et de porter une ambition dans laquelle peuvent s'inscrire les efforts de tous ceux, acteurs publics ou privés, qui souhaitent s'investir par leurs actions dans un projet de développement durable et partagé de la planète.

L'ODD 17 et ses 19 cibles visent à réduire les écarts entre les nations d'ici à 2030. Ils soulignent la nécessité d'une coordination pour mobiliser les moyens d'une politique de développement ambitieuse et durable, ie ressources financières, ressources technologiques, ressources humaines, et pour créer un cadre favorable à la mise en œuvre de cette politique : circulation des marchandises, cohérence et coordination régionale et internationale des politiques dans le respect des individualismes nationaux, capacité de créer des partenariats multi-acteurs et accès aux données utiles au pilotage des politiques.

Une grande partie des cibles de l'ODD 17 mettent par ailleurs l'accent sur la nécessité d'appuyer les pays en développement – au sens de l'OCDE –, notamment les pays les plus pauvres. Unique cible clairement quantifiée, le paragraphe 17.2 rappelle ce besoin de solidarité entre pays développés et pays en développement à travers l'objectif onusien historique que les pays développés consacrent 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement¹.

Bien sûr, la plupart de ces questions de mobilisation de moyens et de coordination font référence à des actions qui doivent être engagées au niveau des États (voir aussi M. Razafindrakoto et F. Roubaud, chap. 22, cet ouvrage) et à des mécanismes de partenariat public-privés. Elles font appel à des dispositifs ou réglementations qui doivent être négociés et établis à l'échelle de pays, et d'ensembles régionaux, voire mondiaux. L'ODD 17 fait ainsi

¹ L'ajout de cet engagement de 0,7 % a été une condition imposée par les pays en développement pour faire converger les thématiques environnementales internationales avec l'agenda du financement du développement.

une large place aux relations entre États et initiatives privées, avec comme ambition de mobiliser les ressources du secteur privé – de la ferme du petit agriculteur à l’entreprise multinationale – pour créer un effet de levier et générer les impacts indispensables à l’atteinte des ODD 1 à 16 en 2030. Cet aspect de l’ODD 17 a fait l’objet récemment d’une analyse détaillée (OCDE, 2016). Nous n’y reviendrons pas.

Notre propos s’inscrit dans le fil du rapport de l’Unesco sur l’état de la science en 2016 : *There can be no sustainable development without science*. Comme le souligne Henri-Luc Thibault (chap. 27, cet ouvrage), la science est et sera fortement sollicitée tout au long de la période de mise en œuvre du partenariat mondial pour atteindre les ODD, sans pour autant que son développement ou sa promotion ne constituent un objectif en lui-même. La résolution considère implicitement que, partout dans le monde, la science et les scientifiques sont disponibles, soutenus, encouragés et donc prêts à se mobiliser pour l’Agenda 2030. Dans ce contexte, ce chapitre souhaite éclairer comment deux institutions publiques de recherche pour le développement, le Cirad et l’IRD, à leur place, dans leurs domaines de spécialité et avec les moyens dont elles disposent, comptent s’organiser pour y parvenir en contribuant à l’accroissement des ressources, aux échanges technologiques, au développement des compétences et à l’acquisition de données.

Des outils de coopération scientifique en résonance avec l’Agenda 2030

L’IRD et le Cirad sont deux organismes pluridisciplinaires dédiés à la recherche pour le développement et à la coopération scientifique avec les régions intertropicales et l’espace méditerranéen. Tous deux font le pari de « la science pour le développement et [...] qu’il ne saurait y avoir de développement véritable et durable d’une société sans développement de la connaissance au sein de cette société et par elle » (Conseil scientifique du Cirad, 2011). Dans ces Suds et avec leurs partenaires, ils accompagnent des communautés scientifiques, co-construisent des solutions

durables et innovantes pour un développement durable et donc pour répondre aux attentes des ODD. Ils font également avancer la science sur des questions comme la sécurité alimentaire, le changement climatique ou la santé des océans – trois sujets qui ne connaissent aucune frontière, et dont les enjeux peuvent se décliner en termes nationaux et globaux.

Tous deux s'appliquent à soutenir les communautés de personnes et d'institutions qui, aux échelles locales, nationales, régionales et internationales, œuvrent pour le développement par la production de connaissances, par la contribution aux processus d'innovation, par le renforcement des capacités et par l'aide à la décision.

Pour ce faire, ils ont conçu des dispositifs originaux et complémentaires : les dP, ou dispositifs de recherche et d'enseignement en partenariat, les LMI, ou laboratoires mixtes internationaux, et les JEAI, ou jeunes équipes associées à l'IRD. Par rapport à d'autres formes de structuration de la recherche, ces dispositifs sont originaux parce qu'ils visent à promouvoir et soutenir durablement dans les Suds la constitution de communautés scientifiques mixtes et internationales, du Nord et du Sud. Si les dP sont plutôt orientés vers une recherche scientifique finalisée, les LMI et JEAI s'organisent autour de projets d'accroissement de connaissances scientifiques. Mais ils se différencient surtout par leurs objets de recherche. Le Cirad réunit les compétences pour aborder les questions de pauvreté dans le monde rural (ODD 1²), d'agriculture et de sécurité alimentaire en interaction avec les socio-écosystèmes (ODD 2³), d'alimentation (ODD 12⁴) et de préservation des écosystèmes terrestres (ODD 15⁵). L'IRD s'engage aussi sur les ODD 2 et 15, mais également sur les questions de santé et de bien-être (ODD 3⁶), sur les mesures relatives à la

² Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

³ Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

⁴ Établir des modes de consommation et de production durables.

⁵ Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

⁶ Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges.

lutte contre les changements climatiques (ODD 13⁷), ou encore sur les océans (ODD 14⁸). Les approches interdisciplinaires leur donnent les moyens de mieux comprendre les interactions entre ODD – compréhension essentielle pour répondre aux défis complexes auxquels l’humanité fait face. Au-delà de leurs spécificités, ces dispositifs incarnent la conviction que le Cirad et l’IRD contribuent à bâtir avec les pays dans lesquels ils interviennent une science du Sud dont a aussi besoin la communauté internationale. Non seulement pour éclairer les trajectoires de développement, mais également pour produire la connaissance globale.

Les dP, outils d’un partenariat opérationnel mondial inséré à l’échelle locale

Le Cirad conceptualise, met en place et partage des outils au service d’une ambition de développement durable : les dP, ou dispositifs de recherche et d’enseignement en partenariat. Les dP visent à formaliser et soutenir des partenariats à l’étranger qui inscrivent dans la durée des recherches conjointes. Ils contribuent à sécuriser les investissements réalisés, mais ce sont surtout des outils facilitant la rencontre sur le terrain des acteurs du développement et favorisant l’établissement de relations de confiance et de partenariats solides. Les activités qui y sont conduites doivent contribuer au développement durable en produisant des connaissances pertinentes, en irrigant les processus d’innovation et en renforçant, condition *sine qua non* du développement, la capacité des sociétés tropicales à produire ou s’approprier les connaissances qui font sens localement. Chaque dP est ainsi constitué par un consortium de partenaires institutionnels impliqués dans une action localisée, le plus souvent de portée régionale, et animés par la volonté de travailler ensemble dans la durée sur des perspectives et des objectifs communs, *via* un engagement humain, matériel et financier, autour d’une thématique de recherche partagée et dans un champ géographique donné.

⁷ Prendre les mesures urgentes pour combattre le changement climatique et ses impacts.

⁸ Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Dans les cas les plus aboutis, les dP sont organisés de manière à remplir leurs trois grandes missions en les articulant : produire de la connaissance, renforcer les compétences et appuyer des actions de développement et d'appui à l'innovation. Autour d'un noyau restreint de partenaires concernés par les trois missions s'organisent des partenariats dédiés à chaque mission et constitués d'organismes et de professionnels : chercheurs, enseignants, développeurs, organisations paysannes, entreprises, etc. Les partenaires du noyau ont pour rôle de faciliter les interactions entre les différentes missions et groupes de partenaires.

Les laboratoires mixtes internationaux (LMI) et les jeunes équipes associées à l'IRD (JEA)

Résultant d'une coopération scientifique longue, équitable et solide, les laboratoires mixtes internationaux sont des dispositifs de l'IRD formalisant la co-réalisation de projets de recherche, de formation et d'innovation entre chercheurs issus de pays développés et en développement. Ce sont des plateformes d'excellence scientifique réparties sur plusieurs continents : Amérique latine, Afrique, Asie. Bâties autour d'une thématique scientifique ciblée et, en règle générale, d'une structure commune (locaux, plateformes analytiques, équipements, dispositifs d'observation, moyens de calcul), ces laboratoires sont des outils clés pour accompagner les acteurs du développement dans la réalisation des ODD. Les institutions partenaires du LMI ont la volonté de travailler ensemble à la constitution d'une masse critique de compétences complémentaires engagées sur des objectifs scientifiques convergents et répondant aux besoins de développement. Un LMI a pour vocation de devenir un centre de recherche de référence sur les thématiques concernées, reconnu aux niveaux national et international, pouvant appuyer les décideurs politiques et acteurs du développement dans la réalisation et le suivi de l'Agenda 2030.

Le programme JEA a pour objectif de soutenir des collectifs de chercheurs du Sud souhaitant former une équipe de recherche en partenariat avec des unités de recherche françaises sous tutelle IRD. Cet outil est singulier dans le monde de la coopération scientifique. Le partenaire du Sud porte et dirige le partenariat, ce qui crée un fort sentiment d'appropriation. Les JEA fédèrent

et construisent une masse critique scientifique et ont pour finalité de devenir des pôles de référence dans leur domaine de recherche. Cette masse critique peut apporter un soutien crucial à la réalisation des ODD.

La recherche pour le développement dans le partenariat mondial et stratégique

La recherche scientifique et, au-delà, la science, les technologies et l'innovation (STI), mentionnées dans plusieurs des cibles attachées aux ODD, sont au cœur de l'ODD 17.

Conscients de cet enjeu, l'IRD et le Cirad s'attachent à rappeler le besoin de science et de recherche pour le développement, et la nécessité de soutenir et renforcer la mobilisation de la science, en particulier de la science au Sud pour la réalisation et le suivi des ODD. Ils revendiquent une responsabilité particulière dans l'accompagnement des réseaux régionaux, continentaux ou mondiaux qui, de façon complémentaire à l'action locale de recherche et innovation, doivent permettre de créer des observatoires et faciliter la production de connaissances plus robustes au service de politiques internationales, notamment au service de l'Agenda 2030. On touche là à un second aspect de ce partenariat mondial souhaité par l'ODD 17, celui de son articulation aux divers niveaux d'échelle, du local au global.

L'exemple de la coordination mondiale de la recherche agronomique

Les investissements dans la R&D agricole mondiale ont été multipliés par 6 en dollars constants entre 1960 et 2011, tandis que la part de la recherche privée croît et que les écarts se creusent entre pays à haut revenu ou revenu intermédiaire, d'une part, et pays en développement, d'autre part (PARDEY *et al.*, 2016). Or, si on souhaite progresser dans la réalisation de l'Agenda 2030, il est important que le système mondial de la recherche ne soit pas

piloté par les seuls intérêts particuliers. Dans leur mandat d'organismes publics chargés de contribuer au développement des Suds, le Cirad et l'IRD sont les alliés de ceux qui créent de la valeur, de l'emploi, et les avocats des plus vulnérables, les petits producteurs qui représentent la masse de la production agricole. La valeur ajoutée créée par les investissements, qu'ils soient publics ou privés, doit être distribuée et contribuer à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des agriculteurs, et pas des seuls investisseurs.

Pour cela, lors du sommet Rio + 20 en 2012, le Cirad a proposé que soit mise en place « une coordination mondiale de la recherche agronomique pour le développement fondée sur une intelligence stratégique construite et partagée entre tous les acteurs. Ce qui suppose d'inclure les pays les moins avancés et de renforcer leurs capacités de recherche ». Trois domaines au cœur de l'ambition de l'ODD 17 ont été identifiés :

- renforcer l'intelligence stratégique et la partager en associant tous les acteurs de la recherche, afin d'identifier les enjeux et les priorités de recherche à l'échelle globale ;
- élaborer une ingénierie institutionnelle afin de formuler et d'organiser des programmes mondiaux de recherche ;
- faciliter l'accès aux productions de la recherche, en clarifiant le statut de ces productions : règles de propriété intellectuelle, modalités d'accès.

Le rôle clé des organismes français de recherche pour le développement

Au plan mondial, la recherche française entend contribuer à la structuration de la recherche globale, en s'ouvrant résolument au partenariat international et en partageant la gouvernance de ses infrastructures avec des partenaires choisis selon des critères propres à chaque organisme. Dans le domaine de la recherche pour le développement, le Cirad et l'IRD peuvent jouer un double rôle.

Ils peuvent d'abord produire des connaissances scientifiques qui éclairent le besoin de financements accrus pour la recherche et la nécessité de réduire les inégalités entre pays, entre acteurs et entre formes de développement.

Ils peuvent également impulser une coordination des organismes français et européens de recherche pour aborder les enjeux globaux, affronter la compétition internationale et peser dans la mise en œuvre d'un ordre mondial de la recherche pour le développement.

Dans cette perspective, les dP, les LMI et les JEAI, dont le Cirad et l'IRD sont membres, peuvent être des outils privilégiés, car ils ont vocation à s'ouvrir très largement aux chercheurs et enseignants du Nord (France et Europe notamment) désireux d'accroître leurs connexions avec leurs homologues du Sud et l'impact de leurs recherches, dans un rapport de partenariat équilibré.

En particulier, les plateformes dP et LMI présentent des atouts déterminants dans un contexte de compétition scientifique, où le caractère international d'une recherche n'est pas rattaché à la localisation des infrastructures et des terrains, mais plutôt à la gouvernance des dispositifs, qu'elle soit institutionnelle ou opérationnelle, et des produits de la recherche, en particulier les bases de données.

La première grande force de ces plateformes est leur ancrage géographique essentiellement dans les Suds, qui permet de traiter de problématiques à la fois directement liées à des questions locales mais aussi en résonance avec des enjeux globaux. La deuxième est qu'elles s'adossent aux tutelles nationales des organismes partenaires, ou à des communautés économiques régionales, qui les légitiment, peuvent inspirer leur programmation et ont à disposition des résultats susceptibles de fonder leurs politiques. Enfin, la troisième grande force est leur pouvoir de connecter, sur la base du volontariat, une communauté dédiée à la production de connaissances opérationnelles sur des enjeux globaux. Ainsi, les dP, au nombre de 23 actuellement dans le monde, créent du lien entre près de 1 000 experts et plus de 150 institutions dans 60 pays, sur des problématiques liées au changement climatique, à l'agriculture écologiquement intensive, aux maladies émergentes, à l'emploi rural ou encore aux interactions ville-agriculture. De même, les 31 LMI soutenus actuellement par l'IRD associent près de 1 100 chercheurs actifs dans 35 pays situés au Maghreb et en Afrique subsaharienne, en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Asie. Ils concernent les différents champs scientifiques sur lesquels les partenaires de l'IRD entendent construire avec l'Institut

des collaborations pérennes : épidémiologie et santé publique, sciences sociales (migrations et mobilités, patrimoine et gouvernance), océanographie, hydrologie, écologie, biologie végétale, géologie, volcanologie...

Les dispositifs de partenariat à l'international initiés par le Cirad et l'IRD sont appropriés pour penser et réaliser le changement d'échelle, car ils se situent à l'articulation entre partenariat local (et validation empirique) et partenariat mondial autour d'enjeux globaux via les réseaux régionaux, continentaux et au-delà. En ce sens, ils pourraient également servir de pilotes pour d'autres expériences à visée sociale ou économique, reposant sur la mixité et le dialogue interculturels.

Références bibliographiques

CIRAD, 2012 – *Pour une diplomatie scientifique au service du développement durable : la recherche agronomique au cœur des enjeux d'une économie verte et de la lutte contre la pauvreté*. Contribution du Cirad auprès de la Conférence des Nations unies sur le développement durable. Rio de Janeiro, juin 2012., 7 p. <http://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/articles/2012/evenements/le-cirad-et-rio-20>

CIRAD, 2016 – *Dispositifs de recherche et d'enseignement en partenariat*. Annuaire 2016, 63 p.

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU CIRAD, 2011 – *Le partenariat au Cirad*. 8 p.

EASTERLY W., 2015 – The trouble with the Sustainable Development Goals. *Current history*, 322-324.

OCDE, 2016 – *Development Cooperation Report 2016. The Sustainable Development Goals as Business Opportunities*. Executive Summary, 8-10.

UNITED NATIONS, 2015 – *Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development*. A/RES/70/1, 40 p.

PARDEY P. G., CHAN-KANG C., DEHMER S. P., BEDDOW J. M., 2016 – Agricultural R&D is on the move. *Nature*, 537 (7620) : 301-303.

UNESCO, 2016 – *Unesco Science Report, Towards 2030*. Éditions Unesco, 796 p.

Un défi pour la planète

Les Objectifs
de développement durable
en débat

Sous la direction de

Patrick CARON

Jean-Marc CHÂTAIGNER

IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE
POUR LE DÉVELOPPEMENT

Marseille, 2017

Coordination éditoriale, fabrication
Corinne Lavagne

Mise en page
Desk (53)

Maquette de couverture
Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure
Aline Lugand/Grissouris

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2017

ISBN : 978-2-7099-2412-2